



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_165-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-165 – 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**  
**ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF À LA DÉLÉGATION**  
**POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE MULTI ACCUEIL "LA FARANDOLE" SITUÉE A**  
**ARVEYRES**

Sur proposition de Madame Anne Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2017-11-281 en date du 17 novembre 2017 approuvant le principe de renouvellement de délégation de service public pour la gestion de la crèche multi accueil « la farandole » située à Arveyres ;

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution des contrats de concession du 9 février 2018 relatif à l'ouverture, à l'analyse des candidatures et à la sélection des candidats admis à déposer une offre,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution des contrats de concession du 9 février 2018 relatif à l'ouverture des offres,

Vu le procès – verbal de la commission d'attribution des contrats de concession du 29 mars 2018 relatif à l'analyse des offres et à la liste des candidats admis à négocier,

Vu le procès verbal de la commission des contrats de concessions du 29 mai 2018 et le rapport présentant les propositions des candidats, les motifs du choix de l'offre retenue et l'économie générale du contrat,

Considérant le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer, en vertu de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public.

**Les étapes de la procédure**

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres se terminant au 31 août 2018, une nouvelle consultation a été ouverte au mois de décembre 2017.

Conformément à l'article 10-1 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, une procédure simplifiée a été mise en place car la valeur de la délégation de service public est inférieure au seuil européen publié au Journal officiel de la République française.

Conformément aux articles 14 et 15 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 un avis de concession a été publié au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 19 décembre 2017, sur Demat-Ampa.fr le 20 décembre 2017 et dans la revue « Le Moniteur » le 22 décembre 2018 .

Un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation et le cahier de charges détaillant les caractéristiques des prestations a été remis à chaque entreprise qui en a fait la demande.

La date et heure limites de dépôt des candidatures ont été fixées au 9 février 2018 à 12h00.

La Commission d'attribution des contrats de concession s'est réunie le 9 février 2018 à 14h00.

La Commission d'attribution des contrats de concession a constaté que 4 (quatre) plis sont parvenus dans les délais et émanaient de :

- Brin d'Eveil,
- Eponyme,
- Léa et Léo,
- Enfance pour Tous.

La Commission d'attribution des contrats de concession a procédé à l'ouverture des plis de la candidature. Après vérification, la Commission d'attribution des contrats de concession a conclu que les dossiers de candidature étaient complets.

La Commission d'attribution des contrats de concession, après vérification des dossiers de candidature et notamment de la conformité des documents au règlement de consultation, a retenu les candidatures de :

- Brin d'Eveil,
- Eponyme,
- Léa et Léo,
- Enfance pour Tous.

La Commission d'attribution des contrats de concession a procédé à l'ouverture des offres. Après vérification, la Commission d'attribution des contrats de concession a conclu que les dossiers d'offre étaient complets, sous réserve pour trois d'entre eux de dater et / ou signer le projet de contrat. Les candidats concernés ont été invités à se mettre en conformité, ce qu'ils ont fait.

La Commission d'attribution des contrats de concession s'est réunie le 29 mars 2018 afin de procéder à l'analyse des offres et, après avoir délibéré, a préconisé d'engager les négociations avec :

- la SAS Eponyme,
- l'Association Enfance pour Tous.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, il revient à l'autorité habilitée d'engager librement toute discussion avec le ou les candidats de son choix.

Le 30 mars 2018, un courrier d'invitation à une audition signé par Monsieur le Président de La Cali a été envoyé aux candidats.

Le 13 avril 2018, le Président de La Cali a engagé les négociations avec les candidats retenus.

Ces négociations ont eu pour finalité d'aborder les points suivants :

- Organisation du service,
- Investissement,
- Offre de prix,
- Échanges sur les références et expériences annoncées,
- Taux de facturation,
- Convention collective,
- Clause de réversion,
- Ajustement des comptes d'exploitation prévisionnels.

#### **L'offre retenue et les motifs du choix**

Les offres des candidats ont été analysées selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation suivants :

- valeur technique appréciée sur 60 points,
- proposition financière de l'offre sur 40 points.

Le choix s'est donc basé sur ces critères de jugement et les motifs de ce choix sont détaillés ci-dessous :

#### **La durée du contrat**

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2021.

#### **L'économie générale du contrat**

La rémunération du délégataire se composerait de la perception directe des recettes ainsi que d'une contribution forfaitaire de La Cali.

- Dépenses TTC : 892 698,41 € dont 83 027,17 € de redevance d'occupation du domaine public ;
- Recettes TTC :
  - Recettes perçues auprès des usagers : 176 677,20 €
  - Recettes perçues auprès des partenaires : 346 155,20 €
- Contribution financière forfaitaire de La Cali : 368 866,01 €

Vu l'avis du Bureau en date du 18 juin 2018,

Vu l'avis de la commission « affaires juridiques et marchés publics » en date 19 juin 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retenir L'Association Enfance pour Tous comme délégataire pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférents,
- de dire que les dépenses relatives à la contribution de La Cali seront inscrites en dépenses aux budgets relatifs à l'exécution du contrat de la manière suivante :
- Chapitre 011 : charges à caractère général,
- Article 611 : contrats de prestation de service,
- Fonction 524 : Autres services.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_166-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-166 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**  
**FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE**  
**À COUTRAS PAR L'ASSOCIATION « EVEIL DE L'ENFANT »**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, La Cali apporte un soutien financier et technique aux structures collectives à gestion associative ou d'entreprise.

L'association à gestion parentale « Eveil de l'Enfant » gère un multi-accueil de 26 places, dans un établissement communautaire situé, 19 Allée Richelieu à Coutras.

En tant que propriétaire, La Cali engage des travaux conséquents de restructuration, à partir de septembre et pour une durée de près de 10 mois.

Pour permettre la continuité du service dans les meilleures conditions, La Cali a prévu, en accord avec l'association, un déménagement de l'activité dans l'accueil de loisirs communautaire, 69 ZI d'Eygreteau à Coutras. Le multi-accueil partagera les locaux avec l'ALSH maternel. L'ALSH élémentaire sera transitoirement déplacé dans des locaux de l'EPMSD, situés à proximité.

Il est nécessaire de résilier la convention de mise à disposition du local situé au 19 allée Richelieu, et de rédiger une convention adaptée à cette nouvelle occupation.

Elle prévoit les modalités d'organisation, et en particulier les conditions financières :

- la redevance inchangée,
- la refacturation des fluides, répartis avec l'ALSH communautaire, au prorata de la surface occupée et du temps de présence.

Vu le projet de la convention d'occupation ou d'utilisation du domaine public entre la Cali et l'association « Eveil de l'enfant » en date du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 18 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le montant mensuel de la redevance pour l'occupation d'une partie de l'ALSH de Coutras à 2 277,64 €.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention y afférent.

Imputation budgétaire : chapitre 75 - compte 752- fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois

